



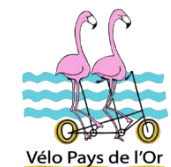
LE VÉLO, NOUVELLE ÈRE !



21^e CONGRÈS DE LA FUB
1 au 4 juillet 2021 à Montpellier



SÉCURITÉ ROUTIÈRE **VIVRE, ENSEMBLE**





Atelier 3

Vélo & entreprises : le
contexte, comment s'y
prendre en tant
qu'associations, quels
résultats ?

LE NOUVEAU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE DU VÉLO EN ENTREPRISE



01 | QUI SOMMES-NOUS ?

RAISON D'ÊTRE

*(R)éveiller les organisations
pour stimuler l'engagement
et provoquer le changement !*

NOTRE MISSION

Créée en 2009, ekodev rassemble **une équipe audacieuse** et un **écosystème d'expert(e)s** mobilisé(e)s pour **transformer les organisations en actrices engagées, à impacts positifs et résilientes.**

Nous vous accompagnons dans **l'élaboration et le déploiement opérationnel d'une stratégie de développement durable ambitieuse**, afin d'anticiper et de relever les nouveaux défis sociaux et environnementaux.

Nos chiffres clés

30
COLLABORATEURS

800
CLIENTS

4,8 / 5
NOTE DE
SATISFACTION

Nos implantations



Nos engagements

Entreprise
B
Certifiée



 **HOLACRACY®**

NOS MÉTIERS



5
PÔLES
D'EXPERTISE

RSE

CLIMAT ÉNERGIE

MOBILITÉ DURABLE

BIODIVERSITÉ

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

02 | CHIFFRES CLES

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

2^e

Source de dépenses des ménages
6 100€ / an

48 000

décès en France causés par la
pollution
3^e mortalité évitable
après l'alcool et le tabac.

50 MINUTES

temps moyen par jour
pour se rendre au travail



10%

des arrêts de travaux
sont liés aux
déplacements quotidiens

3 tonnes

CO₂ moyen par an par
personne

50%

C'est le taux d'occupation des voitures
sur l'espace public pour seulement
13% des modes de déplacements à
Paris.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

2,5%

Budget moyen d'un vélo / salaire
médian Français (soit 490€ en 2018)

30 MIN.

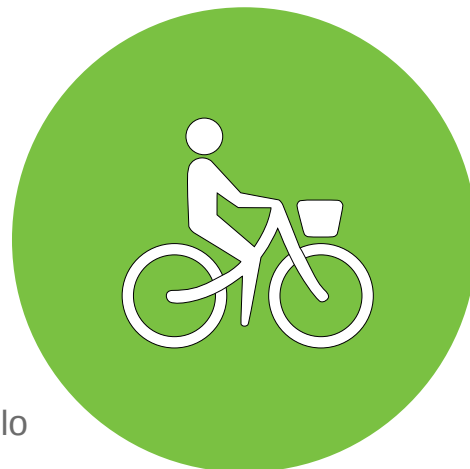
De vélo par jour
= division par 2
du nombre d'AVC

35,7 MILLIONS

de vélos chez les Français
(dont **1/3 non utilisés**)

60%

De croissance de la pratique du vélo
en 20 ans dans les grandes villes.



+/- 0 tonne

CO₂ moyen par an par
personne

50%

des déplacements
font entre 1 et 7 km



70%

des franciliens
veulent changer
leurs habitudes
suite aux confinements

1 FRANÇAIS SUR 6

envisage une
modification
de comportement
concernant la mobilité

1 387 368 MILLION

opérations de réparation effectuées via le
« coup de pouce vélo »

31%

d'augmentation moyenne, à
l'échelle nationale, des passages
journalier, sur les pistes
cyclables en zone urbaine, 2020
vs 2019



03



CONTEXTE REGLEMENTAIRE





LES PLANS DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

Le Plan de protection de l'atmosphère (ou PPA) est un outil définissant **les objectifs et les mesures** permettant de ramener les concentrations en polluants atmosphériques à un niveau aux valeurs limites réglementaires à l'échelle d'une région.

Dans certaines régions, les PPA imposent la réalisation d'un PDM pour les employeurs publics et privés, également pour certaines zones d'activités. Les seuils de collaborateurs qui varient selon les territoires.

LOI DE TRANSITION ÉNERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE (2015)

L'article 51 impose aux entreprises de plus de 100 salariés sur un même site (et situés dans le périmètre d'un Plan de Déplacements Urbains) la réalisation d'un « Plan de mobilité » (au 1^{er} janvier 2018) afin d'optimiser les déplacements liés aux activités professionnelles.

Cet article a depuis été abrogé par la LOM

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS (LOM, 2019)

La loi d'orientation des mobilités transforme en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple : des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres. Elle impose (depuis le 1^{er} janvier 2020) **aux sociétés de plus de 50 salariés d'intégrer la mobilité dans les accords sociaux (Négociations Annuelles Obligatoires - volet QVT)**, et présente de nouveaux outils et contraintes pour adresser sur sujet de la mobilité en entreprise.

La Loi d'orientation des mobilités (n° 2019-1428 du 24 décembre 2019) comprend certaines dispositions qui visent à **améliorer la mobilité et les déplacements professionnels des salariés** entre leur lieu de résidence habituelle et leur lieu de travail.



LA MOBILITÉ, NOUVEAU THÈME DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE ● ● ●

 Article L.2242-17 du code du travail | Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Les entreprises sont soumises à l'obligation de négocier sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail. Le sujet de la mobilité y a été ajouté comme 8e thème. Cela concerne les employeurs de droit privé d'**au moins 50 salariés sur un même site**.

La négociation porte sur les mesures visant à **améliorer la mobilité des salariés entre leur lieu de résidence habituelle et leur lieu de travail**.

CONTENU ENVISAGEABLE DE L'ACCORD



RÉDUCTION DU COÛT de la mobilité pour les salariés et pour les employeurs



INCITATION À L'USAGE des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle...



... et toutes autres mesures qui visent cet objectif (flotte de vélo, douches, etc.)



PRISE EN CHARGE DES FRAIS de transport personnels (Forfait Mobilités Durables ou autre)



L'ORGANISATION DU TRAVAIL en lien avec la mobilité (télétravail, flexibilité des horaires...)

UN PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR, À DÉFAUT D'ACCORD ! ● ● ●

 Article L. 1214-8-2 du code des transports | Pas de sanctions financières.

À défaut d'accord, l'employeur, de manière **unilatérale**, doit mettre en place un Plan de Mobilité employeur. Ce Plan de Mobilité contient :

- ✓ Une **évaluation de l'offre de transport** existante et projetée
- ✓ Une **analyse des déplacements** domicile-travail et professionnels
- ✓ Un **programme d'action** avec un plan de financement, un calendrier de réalisations des actions et des modalités de suivi et de mise à jour
- ✓ Des **mesures de soutien** aux déplacements domicile-travail

THÈMES D'ACTIONS ENVISAGEABLES



LA PROMOTION DES MOYENS ET USAGES ALTERNATIFS À LA VOITURE INDIVIDUELLE, l'utilisation des transports en commun, le covoiturage et l'autopartage, les modes actifs (marche, vélo).



L'ORGANISATION DU TRAVAIL en lien avec la mobilité : télétravail, flexibilité des horaires, etc.



LES FINANCEMENTS associés à ces thématiques d'actions.



LA LOGISTIQUE et les livraisons de marchandises



04

AIDES EXISTANTES POUR LA PRATIQUE DU VELO





LOI DE TRANSITION ENERGÉTIQUE (2015)

MISE À DISPOSITION GRATUITE D'UNE FLOTTE DE VÉLOS

Une entreprise peut bénéficier de la réduction d'impôt de 25% prévue à l'article 220 undecies A du CGI dès l'acquisition du premier vélo mis gratuitement à la disposition de ses salariés pour les déplacements domicile-travail des salariés. La réduction s'applique sur l'ensemble des frais générés à l'achat ou la LLD 36 mois.

FORFAIT MOBILITÉ DURABLE

Pour les employés, il s'agit de la prise en charge facultative par leur employeur des frais de transports personnels entre le domicile et le lieu de travail jusqu'à 500 € par an. Il est exonéré d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales jusqu'à 500 € par an et par salarié. De nombreuses sociétés permettent d'accompagner les employeurs dans sa mise en place.

PRIMES À L'ACHAT DES COLLECTIVITÉS

Aides des villes, des départements des Régions... une grande diversité d'aides. Bientôt une aide de l'Etat incluse dans la Loi Climat de 2500€ pour l'achat de VAE.

PROGRAMMES CEE

Plusieurs programmes financent de près ou de loin la remise en selle, la mise à disposition de matériel ou valorise la pratique. Exemple : OEPV



05

ZOOM SUR LE FORFAIT MOBILITES DURABLES



LES MODES CONCERNÉS

- ✓ Cycle
- ✓ Cycle à pédalage assisté personnel
- ✓ Covoiturage (conducteur ou passager)
- ✓ Transports publics de personnes (hors abonnement déjà remboursés à hauteur de 50% minimum)
- ✓ Autres services de mobilité partagée : location ou mise à disposition en libre service de cyclomoteur, motocyclette, cycle, cycle à pédalage assisté et EDP (motorisé ou non), avec ou sans station d'attache et accessibles depuis la voie publique à condition qu'ils soient équipés d'un moteur non thermique ou d'une assistance non thermique lorsqu'ils sont motorisés + les services d'autopartage à condition que les véhicules mis à disposition soient des véhicules à faibles émissions



LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

- ✓ Le Forfait Mobilités Durables est **exonéré d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales** jusqu'à 500€ par an et par salarié (plafond relevé de 400€ à 500€ dans le cadre du projet de Loi de Finances 2021).
- ✓ Le forfait est **cumulable avec la participation de l'employeur à l'abonnement de transport en commun**, dans la limite de 500€.
- ✓ Cette prise en charge pourra désormais prendre la forme d'une **allocation forfaitaire ou d'une solution de paiement spécifique**, dématérialisée et prépayée, intitulée « **titre-mobilité** ».
- ✓ Elle est versée sous réserve de son utilisation effective conformément à son objet
- ✓ Et nécessite pour cela des justificatifs (pour un ou plusieurs des modes concernés par le FMD) :
 - Soit des justificatifs de paiement
 - Soit une attestation sur l'honneur



LA MISE EN ŒUVRE DU FMD

- ✓ Ne passe pas nécessairement par les NAO
- ✓ Le montant, les modalités et les critères d'attribution sont déterminées par un accord d'entreprise, ou accord de branche.
- ✓ Si aucun accord sur le FMD, l'employeur peut le mettre en œuvre par une décision unilatérale, après consultant du Comité Social Economique s'il existe

[article L3261-4 du Code du Travail]

LE FMD EST UN OUTIL...

... à intégrer dans une politique de mobilité durable « globale »

- ✓ Sa mise en œuvre peut correspondre à une mesure de l'accord social mobilité au sein de l'entreprise
- ✓ Il peut répondre à des besoins identifiés dans le Plan de Mobilité Employeur
- ✓ Il aura plus de pertinence et d'impact s'il est déployé après avoir réalisé un état des lieux de la mobilité et adresser le sujet de la mobilité dans sa globalité.

BAROMÈTRE FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

- ✓ Etat des lieux des initiatives et évaluation du niveau de connaissance/déploiement des employeurs sur le sujet du FMD ;
- ✓ Obtenir des données **quantitatives et qualitatives** ;
- ✓ Donner des signaux à la puissance publique pour **engager des actions de communication** grande échelle pour **encourager les initiatives**.

*Projet financé par l'ADEME
et le Ministère en charge des Transports,
avec le soutien de France Mobilités
Résultats publiés le 13 avril 2021*

20%
des organisations
l'ont déjà déployé*

SUR 1047 ORGANISATIONS :

73% appartiennent au
secteur privé (dont associations)

27% ont une activité
d'administration / collectivité

**Principaux retours
sur la mise en oeuvre**

- 37%** aucune difficulté
- 23%** difficultés dans la collecte des preuves
- 18%** manque de compréhension et d'informations sur le sujet

82%

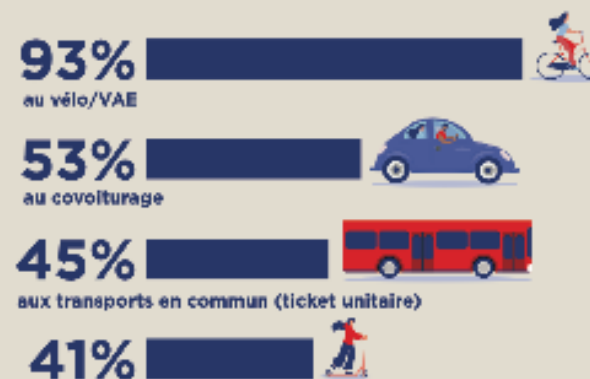
**DES ORGANISATIONS
UTILISENT L'ATTESTATION
SUR L'HONNEUR**

**Motivations principales
au déploiement du FMD**

- 78%** incitation à l'usage de modes alternatifs à la voiture individuelle
- 71%** valorisation des pratiques respectueuses de l'environnement déjà existantes.
- 62%** répondre aux attentes des salariés



**MODES DE MOBILITÉ PLÉBISCITÉS
PAR LES ORGANISATIONS PRIVÉES**
16,6% des acteurs privés seulement
l'ont ouvert à tous les modes éligibles et exonérés



**PLAFOND MOYEN
CHOISI PAR LES
ACTEURS PRIVÉS**

400€

dont 25% des organisations privées
au delà de 400 €

FREINS À LA MISE EN PLACE



06



DES CONSEILS POUR INTEGRER LA PRATIQUE DU VELO EN ENTREPRISE

PLAN DE MOBILITE EMPLOYEUR

Un Plan de mobilité (ou PDM) a pour vocation de rationaliser tous les déplacements liés à l'activité d'une organisation :

- ✓ *Déplacements domicile-travail*
- ✓ *Déplacements du midi*
- ✓ *Déplacements professionnels*
- ✓ *Déplacements des visiteurs et des fournisseurs*

QUELS SONT LES OBJECTIFS D'UN PLAN DE MOBILITÉ ?

- Optimiser l'utilisation de la voiture individuelle en favorisant l'utilisation de modes de transport alternatifs plus respectueux de l'environnement.
- Préparer les négociations annuelles obligatoires sur le sujet de la mobilité durable
- Favoriser certaines pratiques managériales, de nouvelles organisations du travail ainsi que l'innovation.

Le PDM constitue avant tout un outil pour se poser les bonnes questions et pour cibler les bonnes pratiques.



1

OBTENIR DES DONNÉES QUALITATIVES ET QUANTITATIVES

SUR LA MOBILITÉ
DE VOS COLLABORATEURS

2

ÉVALUER LE POTENTIEL DES NOUVEAUX USAGES

À DÉPLOYER (VÉLO,
TÉLÉTRAVAIL, HORAIRES
DÉCALÉS, ETC.)

3

DÉFINIR UNE POLITIQUE & UN PLAN D' ACTIONS

PERTINENTS ET
ADAPTÉS À
VOTRE CONTEXTE

**CARTES
ISOCHRONES**
par mode de transport



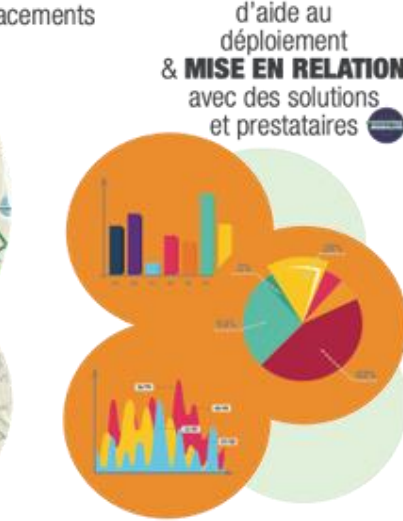
**CARTE DE
GÉOLOCALISATION**
des collaborateurs



**ACCESSIBILITÉ &
INFRASTRUCTURES**
par mode de transport



**RÉPARTITION MODALE,
TEMPS & DISTANCE**
des déplacements

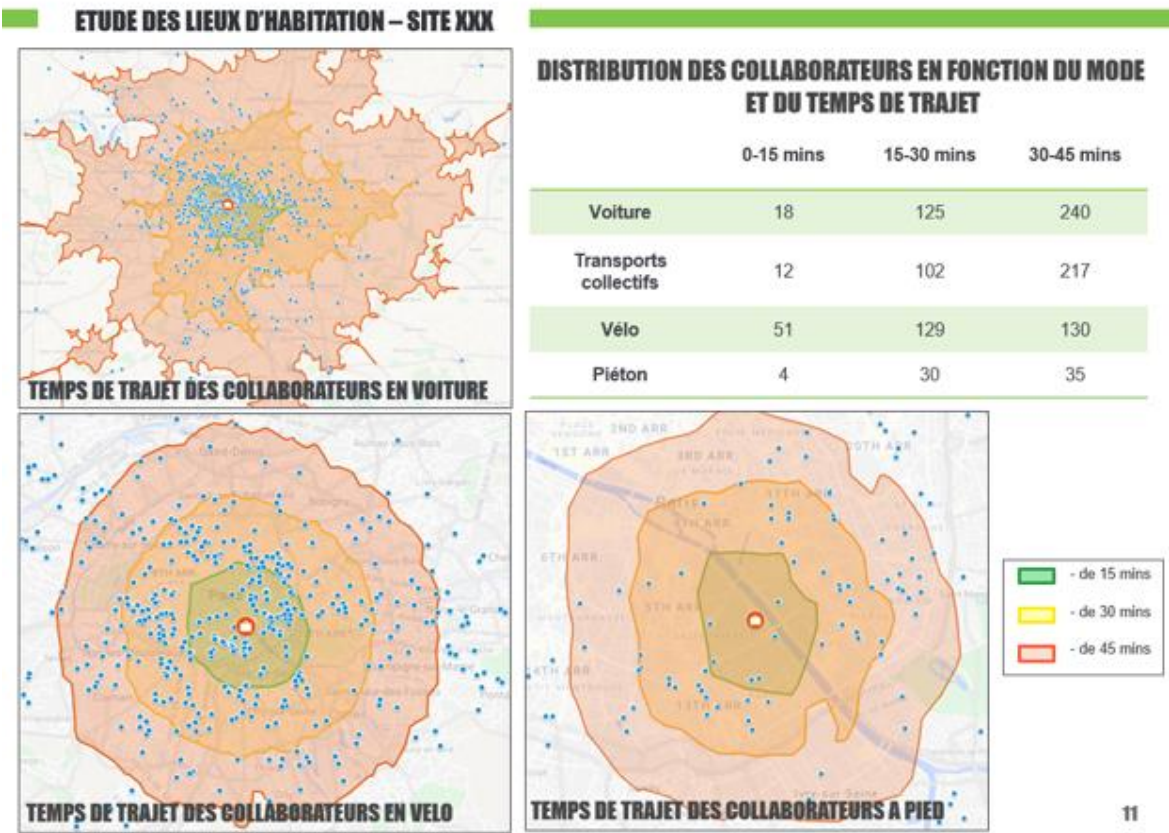


**FICHES
ACTIONS**
d'aide au
déploiement
& **MISE EN RELATION**
avec des solutions
et prestataires



- ✓ Prioriser les enjeux pour favoriser le « bon » report modal
- ✓ Co-construction du plan d'action avec des salariés (volontaires)
- ✓ Evaluation des impacts (ex. montant FMD, potentiel cyclistes, etc.)
- ✓ Sécurisation des propositions (respect du cadre légal)
- ✓ Validation des négociations / Accompagnement « tiers de confiance »
- ✓ Déploiement des actions et suivi des indicateurs
- ✓ Valorisation / Communication / Sensibilisation / Conduite de changement

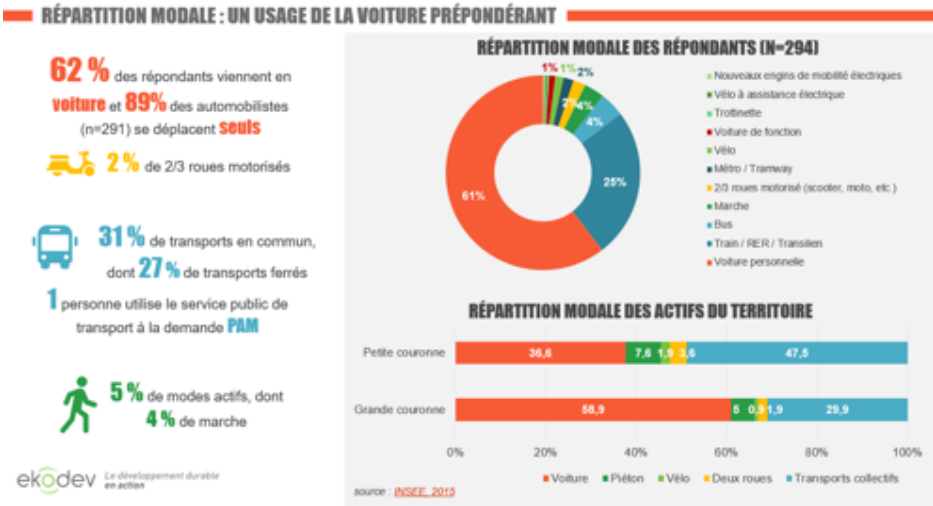
ANALYSE DES FLUX



ANALYSE DE L'OFFRE

ACCESSIBILITE EN MODES ACTIFS – SYNTHÈSE – SITE XXX				
 	Quantité des infrastructures	Vélo	Maillage cyclable continu sur Paris Présence d'une station de vélos en libre service à 250m du site	
	Qualité des infrastructures	Vélo	Territoire principalement composé de voies dédiées ou partagées Note du Baromètre Vélo de la FUB moyennement favorable	
		Marche	Trottoirs aux abords du site sécurisés, éclairés et accessibles aux PMR	
	Infrastructures sur site (stationnement, casiers, vestiaires, douches, etc.)	Vélo	Un abris à vélo de taille non spécifiée Vestiaires et douches à disposition	
	Perturbations	Vélo	Circulation en vélo potentiellement dangereuse dans Paris	

ANALYSE DES PRATIQUES





Paris, Marseille, Lille et Nantes

Tel. 01 84 16 45 30
info@ekodev.com

www.ekodev.com



Contact :
Timothée QUELLARD
06 64 83 00 23
tquellard@ekodev.com



Politique vélo Employeur

Exemple du
Conseil Départemental
Seine-Saint-Denis

Congrès FUB – 2 juillet 2021

Contexte



Territoire | 1,6 millions habitants

Employeur | 8 000 agents – 75% de femmes

Multi-sites | 300 sites dont 150 CD propriétaire

Compétences | enfance, collèges, voiries

Portage politique et de la direction générale

Crise sanitaire

Diagnostic Mobilités des agent.e.s



Part modale

40% voiture personnelle
44% transports en commun
9% vélo
4% marche
1% covoiturage

Opportunités / Menaces

29% des déplacements de **moins de 5 km** sont effectués **en voiture**

Le **vélo** représente **13%** des trajets de **moins de 5 km**

Modification d'habitudes liées à la **crise sanitaire**

Usage d'un **mode occasionnel**

Historique de la politique vélo



Petites actions **petit à petit**

Date	Fait
2007	Premiers vélos de service
2017	portage DG / DTE
2018	IKV
2019	130 places de stationnement vélo
2020	Vélotaf
2021	1000 places vélo sites extérieurs

Grands axes de la politique vélo employeur



- 1. Accompagner les usages existants**
- 2. Mettre en place les conditions du changement**
 - > sensibilisation
 - > services dédiés
 - > déploiement d'infrastructures
 - > accompagnement personnalisé

Projet « Vélotaf »



Forte volonté direction générale

Sortie de confinement

Benchmark, proposition de solutions rapides

Remise des vélos lors d'un évènement, avec
prise en main, quiz, balade à vélo

Gros travail juridique, technique, administratif

Coût important

Projet « Vélotaf »



Deux étapes



> **location** (20 vélos)
pour tester la solution
rapidement

> **achat** de 150 vélos pour
créer un véritable
service « vélotaf »



Service vélotaf : qu'est-ce que c'est ?



Service de location longue durée proposée par
l'employeur

Engagement sur 1 an

Remise du vélo sur rdv

Coût de 15 à 30 / mois + 5 € d'assurance obligatoire

Service dépannage, entretien préventif inclus

Modèle Vitality de chez Arcade





Retours des agents



*Patricia Chauvin
Secrétaire de Circonscription de P.M.I.
Roissy-en-Brie > Noisy-le-Grand – 11 km
Je rends le vélo car je m'en suis acheté un !*

*Isabelle Burger
Assistante Administrative
Saint-Brice-sous-Forêt > Epinay-sur-Seine – 9 km
Je n'aurais jamais pensé pouvoir venir à vélo au travail.*

*Joana Barry
Assistante Sociale
Montrenil > Drancy – 7 km
Je ne peux plus me passer de mon vélo.*

Problématique multi-sites



Stationnement vélo

Vélos de service

« Coup de pouce » du vélotaf



Stratégie vélo du Département



3 axes

Accélérer le
déploiement des
infrastructures
cyclables à
l'échelle
départementale

Développer une
culture vélo au
sein de la population
et proposer des
services autour
de la bicyclette

Mettre en place
une
gouvernance
spécifique et
animer un réseau
vélo partenarial

Stratégie vélo du Département



Réalisations 2020-2021

90 km d'aménagement cyclables transitoires

correspondant à

13% du réseau départemental

dont

55 km réalisés par les services

35 km pour les communes



Stratégie vélo du Département



Réalisations 2020-2021

Une accélération des créations d'aménagements cyclables pérennes



Epinay-sur-Seine



Bondy



Clichy-sous-bois

Stratégie vélo du Département



Réalisations 2020-2021

Le développement du système vélo

- > Appel à agir
- > Vélo-écoles
- > Charte à vélo entreprises
- ...

Pour aller plus loin



Péroline Millet

Chargée de mission éco-responsabilité

pmillet@seinesaintdenis.fr

01 43 93 99 40





Vélo-Cité Bordeaux Metropole

41 ans d'existence

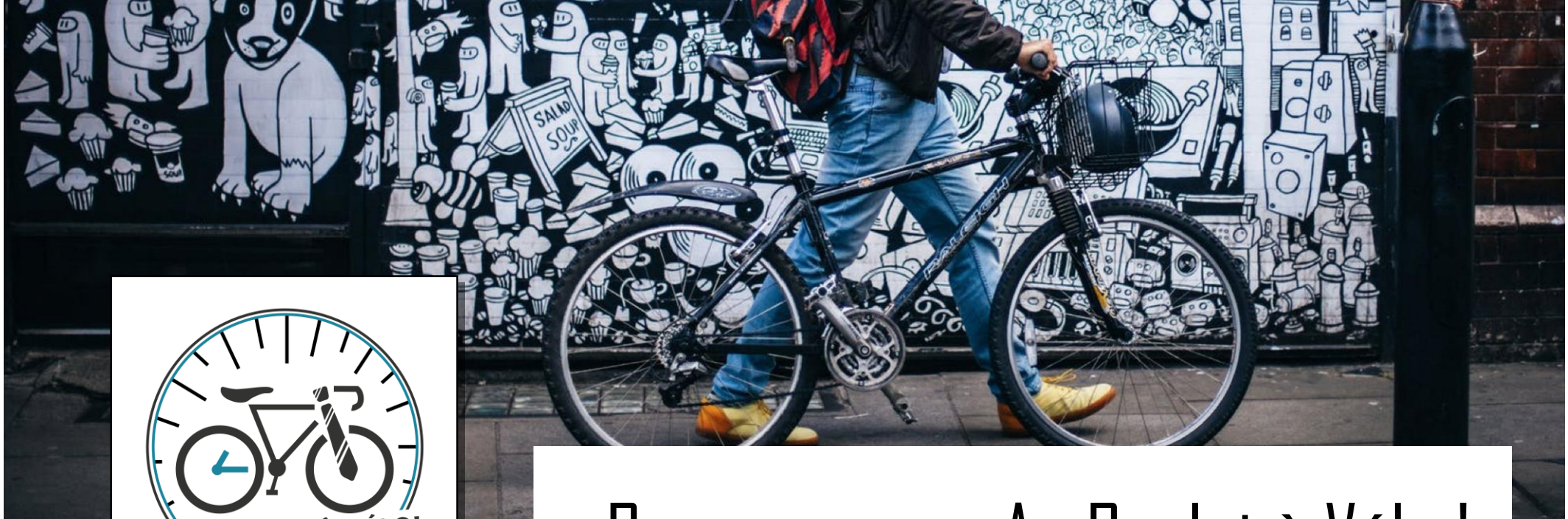
>1000 adhérents / 100 bénévoles / 5 salariés

Plaidoyer

Vélo-Ecole

Au Boulot A Vélo

Maison Itinérante Du Vélo



Programme « Au Boulot à Vélo ! »



Le programme « Au boulot à vélo ! » s'est donné 3 objectifs :

1. Agir auprès des établissements privés et publics et de leurs salarié(e)s / agents pour un changement de comportement lors des déplacements domicile-travail.
2. Agir pour le changement de comportement dans les instances d'organisation, de coordination et de décision
3. Favoriser l'émergence de l'entrepreneuriat à vélo et en faire la promotion



Partenariat avec le département de la Gironde

Partenaire privilégié depuis 2019 :



- Travaux de mise en place d'une « communauté vélotaf »
- Ateliers participatifs mensuels
- Formations théoriques et café-débat mensuel
- 3 à 4 sessions de marquage vélo par an
- Coachings personnalisés pour les salariés
- 2 à 3 formations pratiques par an
- Production d'outils de communications spécifiques



Comparaison de 2 entreprises

A

Stationnements abrités qualitatifs

Installation avec douches

Forfait mobilités

1 formation théorique / mois

2-3 stands de sensibilisation / an

Part modale 2021 du vélo :

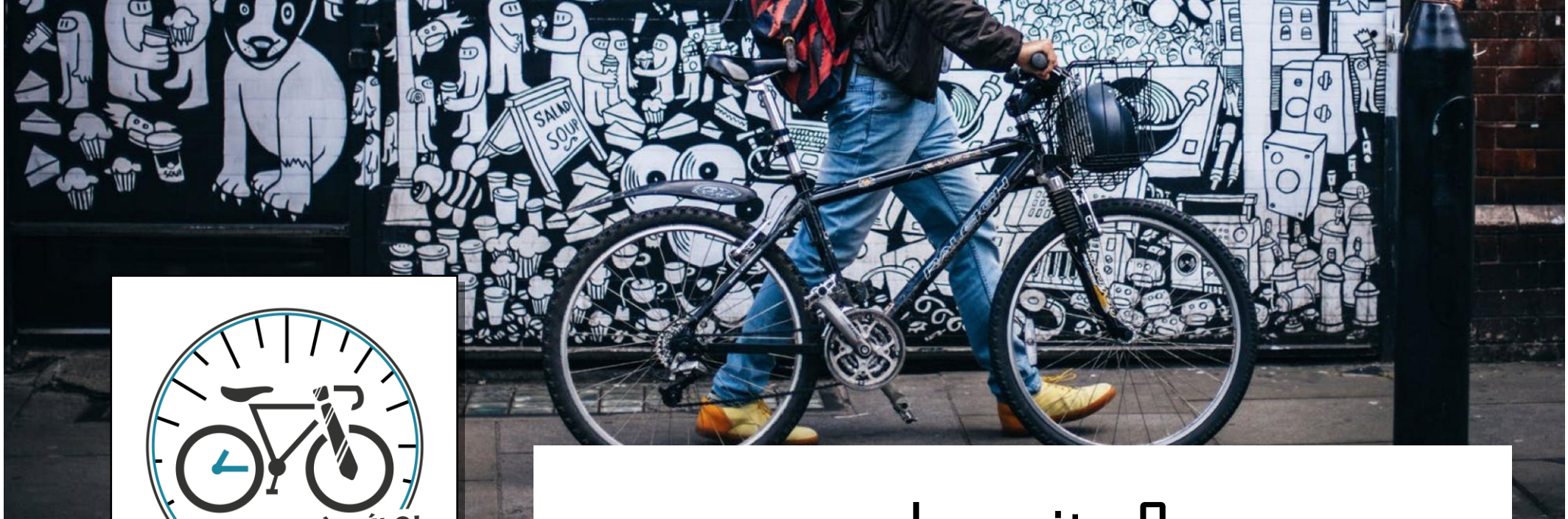
18 %

B

« le vélo c'est dangereux »

Part modale 2021 du vélo :

3 %



La suite ?

- Nouveaux territoires
- Nouveaux employeurs
- Nouveaux partenariats

